

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 07/02/2011 (Dernière actualisation de la page 07/02/2011)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	11.3501	12.3046	14.9367
2	102%	11.5771	12.5507	15.2355
3	103%	11.6906	12.6738	15.3848
4	110%	12.4851	13.5351	16.4304
5	115%	13.0526	14.1503	17.1772
6	120%	13.6201	14.7656	17.9241

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.2151	11.0742	13.4431